

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Pour engager notre firme, toute commande doit avoir été confirmée en nos bureaux.
2. Les délais de livraison sont indiqués à titre informatif et ne peuvent donner droit à des dommages et intérêts en cas de non respect.
3. En cas de non paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de considérer la vente comme résolue de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice de tous dommages et intérêts à valoir. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de prix. Les risques sont à charge des acheteurs.
4. Le retard de livraison ne peut, en aucun cas, donner lieu à l'annulation de la commande.
5. Les marchandises sont expédiées aux risques et périls du destinataire.
6. Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par lettre recommandée à la société *THEMA s.a.* au plus tard dans les huit jours qui suivent la réception de la marchandise.
7. Tout retour de marchandise ne peut se faire qu'avec l'accord explicite de la société *THEMA s.a.* Celle-ci se réserve également le droit de négocier les conditions de reprise. Le matériel et son emballage doivent être en parfait état.
8. Nos agents et représentants ne sont pas habilités à encaisser le montant de la facture sauf stipulation expresse.
9. Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit intérêt au taux conventionnel de 10%.
10. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après l'exécution partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.
11. les factures non payées à l'échéance seront augmentées de plein droit et sans mise en demeure d'une clause pénale de 10% avec un minimum de 40,00 €.
12. En cas de contestation, les tribunaux de Liège sont seuls compétents.
13. Nos factures sont couvertes par *KBC Finance*. C'est une preuve de la confiance que cette société place en vous.
14. Sauf stipulation contraire et écrite, nos factures sont payables à 30 jours date de la facture.
15. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû de toutes les autres factures, mêmes non échues.
16. Nos conditions de garantie du matériel Solaire sont les suivantes :

A condition que les installateurs aient suivi une formation Sonnenkraft chez THEMA, qu'ils respectent les conditions de garantie Sonnenkraft, que le système soit contrôlé à la mise en service et vérifié une fois tout les deux ans, le matériel Sonnenkraft est garanti :

- 10 ans sur les capteurs Green One Tech.
- 5 ans sur les Ballons.
- 2 ans sur le reste du matériel (pas sur la main d'oeuvre).

(conformément aux directives de l'UE en la matière : Directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil, datant du 25/05/1999 et en vigueur depuis le 1/1/2002)